

A partir
de 7 ans
Révolus

Les Archers Saint Martinois

Saison 2026-2027

Présidente : Claudia JAKUSIC 06.12.87.12.91

Mail : lesflamantsroses.smc@gmail.com

Site web : <http://lesarchers-stmartinois.fr/>

Page Facebook : Les Archers Saint Martinois



Catégorie	Année de naissance	Age	Jours et heures d'entraînement à la bergerie	Licence et cotisation
Poussins U11	Après le 01.01.2017	10 ans et moins	Lundi : De 9h à 15h Archers confirmés (sans entraîneur) De 15h à 17h Sport adapté. Handisport et sport pour tous	125 €
Benjamins U13	Entre le 01.01.2015 et le 31.12.2016	11 à 12 ans	De 17h30 à 22h00 Archers confirmés (sans entraîneur)	145 €
Minimes U15	Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014	13 à 14 ans	Mardi : De 9h à 18h00 et de 20h30 à 22h00 Archers confirmés (sans entraîneur). De 18h30 à 20h30 archers intermédiaires et perfectionnement	
Cadets U18	Entre le 01.01.2010 et le 31.12.2012	15 à 17 ans	Mercredi : De 9h à 18h00 archers confirmés De 14h à 16h Jeunes débutants/loisirs. De 16h à 18h Jeunes compétiteurs. De 18h00 à 20h00 Adultes compétiteurs niveau régional. De 20h à 22h00 Adultes compétiteurs niveau national et inter.	
Juniors U21	Entre le 01.01.2007 et le 31.12.2009	18 à 20 ans	Jeudi : De 9h à 18h et de 21h à 22h Archers confirmés (sans entraîneur)	
Seniors 1	Entre le 01.01.1988 et le 31.12.2006	21 à 39 ans	De 18h30 à 21h Adultes débutants et intermédiaires uniquement	195 €
Seniors 2	Entre le 01.01.1968 et le 31.12.1987	40 à 59 ans	Vendredi : De 9h à 12h Archers confirmés et de 12h à 22h Archers compétiteurs (sans entraîneur)	
Seniors 3	Avant le 01.01.1968	60 ans et plus	Samedi : De 9h à 10h30 et de 13h à 16h Archers confirmés (sans entraîneur). De 10h30 à 12h30 Tous niveaux encadrés. De 16h à 22h00 Archers compétiteurs (sans entraîneur)	
Sport pour tous tout âge (1 cours/semaine)			Dimanche : De 9h à 22h Archers confirmés (sans entraîneur)	135 €

Conditions d'adhésion

- **Compléter** la fiche d'adhésion, le règlement intérieur ainsi que le questionnaire de santé et/ou fournir un certificat médical
- **Signer** la charte de l'Archer
- **Fournir** 1 photo d'identité au club
- **S'acquitter** de la cotisation (comprenant la part du club et la part fédérale).
Pour 2 licenciés de la même famille : ôtez 8 € du total des cotisations
Pour 3 licenciés de la même famille : ôtez 15 € du total des cotisations

Matériel :

= Le petit matériel est à la charge de l'archer : carquois, protège bras, palette type SO-MA, dragonne de doigts, 6 flèches minimum., 4 clous de cibles, gourde, stylo et blason.
= La première saison, les arcs du club sont prêtés gratuitement. A partir de la deuxième saison, vous devrez vous acquitter de 35 € Arc Loisir et 55 € Arc Compétition.



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

Maison des associations

1 Place Léon Michaud - 13 310 Saint-Martin-de-Crau
Tél. : 04 90 47 81 27 / Fax : 04 90 47 44 76
maison-associations@stmartindecrau.fr
www.ville-saint-martin-de-crau.fr

